



Parc national
de la Guadeloupe

Saint-Claude, 4 août 2025

Le Tour cycliste 2025 en cœur de Parc national : un moment de sport et de sensibilisation à la nature

Le Parc national de la Guadeloupe informe que le Tour cycliste international 2025 empruntera cette année encore la route de la Traversée, en plein cœur de Parc national. Deux étapes sont concernées :

- le mercredi 6 août dans le sens Pointe-Noire → Petit-Bourg,
- puis le samedi 9 août dans le sens Petit-Bourg → Pointe-Noire.

Cette manifestation, autorisée par le directeur du Parc national dans le respect du Code de l'environnement et des textes réglementaires en vigueur (décret n° 2009-614, arrêté n° 14-27), s'inscrit dans une dynamique de partage responsable du territoire. Elle rappelle que la nature n'est pas un simple décor, mais un patrimoine vivant à respecter.

Une route, une forêt... un écosystème protégé

La route de la Traversée traverse une forêt tropicale parmi les plus riches et les plus anciennes des Petites Antilles. C'est un territoire classé en cœur de parc national, un zonage qui offre un niveau de protection élevé à des milieux remarquables par leur biodiversité, leur fonctionnement naturel et leur rôle dans la régulation de l'eau, de l'air et du climat.

C'est aussi une forêt vivante, habitée par des espèces rares et parfois endémiques, comme certaines grenouilles forestières. Ces milieux sont sensibles aux perturbations humaines, parfois irréversibles.

Un cadre réglementaire spécifique mais juste

Parce qu'il protège ce que la Guadeloupe a de plus précieux, le cœur du Parc national est soumis à une réglementation stricte, définie par le Code de l'environnement et la charte du Parc.

Ainsi :

- Il est interdit de jeter tout déchet, même organique, y compris sur les bas-côtés.
- Il est interdit de faire du feu, de camper ou de bivouaquer en dehors des aires prévues à cet effet.
- Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis, pour protéger la faune

Contact presse : Laure GERION
Port.: +590 690 37 29 89
laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude



sauvage locale.

- L'usage de véhicules motorisés est limité aux routes autorisées : aucune sortie de piste ne peut être tolérée.
- Le survol par drone ou tout engin motorisé est également interdit sans autorisation préalable.

Ces règles ne sont pas là pour punir, mais pour préserver l'équilibre d'un territoire fragile face à une fréquentation toujours plus importante.

Des agents mobilisés pour accompagner le public

À l'occasion de ces deux étapes, des agents du Parc national seront présents sur le terrain, le long de la route de la Traversée, pour assurer une présence bienveillante et éducative.

Ils auront pour mission d'informer les accompagnateurs, les spectateurs et les bénévoles, de prévenir les comportements à risque pour la nature et de rappeler les gestes simples qui permettent de profiter de l'événement sans nuire à l'environnement.

Le Parc ne se positionne pas comme un simple gardien de règles, mais comme un acteur du lien entre les hommes et la nature, convaincu que chaque événement peut devenir un moment d'apprentissage et de conscience partagée.

Un événement partagé, une responsabilité commune

Concilier sport et protection de la biodiversité est un défi à relever ensemble. En autorisant le passage du Tour cycliste sur la route de la Traversée, le Parc fait confiance à tous les participants pour adopter une attitude respectueuse et responsable.

Ce partenariat avec les organisateurs s'inscrit dans une volonté commune de montrer qu'il est possible d'organiser de grands événements tout en respectant les milieux traversés. Les messages de sensibilisation seront relayés sur les réseaux sociaux du Parc national à partir du 5 août.

« Le cœur du Parc national est un espace exceptionnel, mais aussi fragile. Pour le préserver, cinq gestes simples suffisent : ne rien laisser derrière soi, rester sur les sentiers, respecter le calme, laisser son chien à la maison, et éviter tout survol ou circulation hors route.

Ce sont des règles, oui. Mais avant tout, ce sont des gestes de respect.

La route de la Traversée traverse un site classé cœur de parc depuis 2009. Elle mérite toute notre attention. Ensemble, montrons que l'on peut vivre un grand événement sportif tout en respectant pleinement la nature. » — Harry Ozier-Lafontaine
Directeur du Parc national de la Guadeloupe